

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 08 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle polyvalente de Seychalles après convocations légales en date du 01 juillet 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	M. Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme MARMY Marie-France donne pouvoir à Mr COSSON Alain
- Mme OLIVON Anne-Marie donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Elyane GRANET, Mr Gilles MARQUET, Mr Bernard FRASIAK

VOTE : En exercice : 35 Présents : 28 Représentés : 4 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : ZI hautes technologies Peschadoires : acquisition parcelle ac 1 a la commune de Peschadoires

**ZI HAUTES TECHNOLOGIES PESCHADOIRES : ACQUISITION
PARCELLE AC 1 A LA COMMUNE DE PESCHADOIRES**

VU le programme de travaux de requalification des espaces publics des ZI Les Hautes à Lezoux, ZA Le Bournat à Orléat et ZI Hautes Technologies à Peschadoires lancé en 2022 par la CCEDA ;

VU le projet d'aménagement du carrefour d'entrée de la ZI Hautes Technologies à Peschadoires porté par la CCEDA ;

VU l'avis des Domaines sollicité par la commune de Peschadoires ;

VU la délibération n°35/2025 du Conseil Municipal en date du 26/05/2025 de la commune de Peschadoires actant la cession de la parcelle AC 1 située à l'entrée de la ZI Hautes Technologies au profit de la CCEDA au prix de 1€ ;

Madame la Présidente rappelle que la CCEDA conduit un programme de requalification des espaces publics des ZI Les Hautes, Le Bournat et Hautes Technologies.

Après avoir réalisé les travaux au niveau de la ZI les Hautes à Lezoux, le programme se finalisera cette année avec les travaux programmés sur la ZA Le Bournat à Orléat et la ZI Hautes Technologies (ZIHT) à Peschadoires.

Les travaux prévus sur la ZIHT intègrent le réaménagement du carrefour d'entrée, ils nécessitent l'acquisition de la parcelle AC 1 appartenant à la commune de Peschadoires de manière à permettre l'élargissement du carrefour.

La parcelle étant classée au Domaine Privé de la commune de Peschadoires, la commune peut céder à la CCEDA sans enquête publique préalable.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose à l'assemblée :

- D'acquérir la parcelle cadastrée AC1 sis commune de Peschadoires d'une contenance de 542 m2 appartenant à la commune de Peschadoires par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier au prix de 1€ ;
- De l'autoriser à signer l'acte notarié à venir, précision faite que les frais de notaire seront à la charge de la CCEDA ;
- De lancer les démarches permettant cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 09 juillet 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 09 juillet 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

